

Fleurissement de la commune



Notre église

Les 18 doyennés du diocèse de Meaux ⁽¹⁾ sont maintenant regroupés en **14 pôles missionnaires**. Ce numéro de "Notre Commune" est publié avant que nous ne connaissions toutes les modalités de la nouvelle organisation du Diocèse en pôles missionnaires. Dans le prochain numéro, nous serons à même de vous en communiquer l'essentiel.

⁽¹⁾ *Le diocèse de Meaux correspond au département de Seine-et-Marne.*

Le diocèse est divisé en trois vicariats qui comportent dix-huit doyennés :

- *le vicariat de Meaux pour le nord et les 2 villes nouvelles.*
- *le vicariat de Melun pour le sud*
- *le vicariat de la Brie pour l'espace rural.*

Ce journal a été réalisé par la Commission Communication (M. Kalfous Gilles, responsable, M. De Cuyper Alain, M. Zajac Joseph, Mme Malandain Valérie, M. Adam Daniel, Mme Chapron Annie, Mme Giesz Isabelle), qui veillera à améliorer la formule ainsi que sa présentation. Vous trouverez d'autres informations utiles et actualisées sur le site de la commune www.pierre-leevee.fr

Le diocèse compte 130 paroisses et 523 églises.

Le père Gilloots nous quitte, c'est un autre prêtre qui le remplacera.

Une nouvelle année scolaire commence ; c'est aussi pour notre paroisse l'occasion d'inviter les parents qui le désirent à inscrire leur enfant à la catéchèse.

Naissances

GENTY Anthony	12/02/2008
DANIEL Alexis	10/03/2008
LEROY Eva	07/03/2008
RABBATA Ayana	15/07/2008

Tous nos vœux de prospérité et nos félicitations aux heureux parents.

Mariages

LISSANDRE Thierry – MAZEROL Corinne
12 juillet 2008

DESWARTE Sylvain – BOURDIC Céline
30 août 2008

Félicitations aux jeunes mariés.



MAIRIE DE PIERRE-LEVÉE

Horaires d'ouverture au public

mardi de 14H00 à 17H00

samedi de 9H00 à 12H00

Tél. 01 60 22 29 04

Fax 01 60 22 15 00

Email : mairie-pierre.leevee@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE

du Lundi au samedi de 11H00 à 12H30

NOTRE COMMUNE

PIERRE-LEVÉE ET SES HAMEAUX

Numéro 7

Octobre 2008



Sommaire

✚ La fibre optique

✚ Conseils municipaux

✚ Notre église

✚ Infos pratiques

✚ Dossier RPI

✚ Etat civil

SECURITE SOCIALE

① Depuis le 1^{er} juillet 2008 l'Assurance maladie a changé de numéro de téléphone : 3646 est le seul numéro de contact (coût d'un appel local).

② Si vous êtes victimes d'un accident qui engage la responsabilité d'une tierce personne (accident de circulation, morsure d'animal, coups et blessures, ...), pensez à le déclarer en remplissant un **imprimé de déclaration d'accident**. Pour obtenir cet imprimé vous appelez la Caisse d'assurance Maladie au **3646** (coût d'un appel local) ou connectez-vous à www.ameli.fr à la rubrique "Votre caisse".

PAPA CHARLIE

L'Association Papa Charlie a pour vocation de faciliter l'accès à l'emploi des personnes économiquement en difficulté, dépourvues de moyens de transport collectif et individuel, en mettant à leur disposition un véhicule pour une contribution modique.

Ce dispositif, jusqu'à présent réservé aux jeunes et aux bénéficiaires des minimas sociaux, vient d'être étendu aux demandeurs d'emplois indemnisés. Informations et conditions d'accès au 01.48.62.02.02 et sur www.papa-charlie.com.

SNCF

Si votre famille a ou a eu au minimum 3 enfants de moins de 18 ans, vous pouvez demander le **kit famille nombreuse** mis à votre disposition dans tous les points de vente SNCF. En fonction du nombre d'enfants à charge les réductions vont de 30 % à 75 %.

CHAUDIERE

Le règlement sanitaire départemental exige 2 nettoyages par an pour les installations de fuel, au bois et au charbon, dont 1 pendant la période de chauffe, alors qu'un seul suffit pour une installation au gaz. Pensez à nos trois artisans locaux.

RESEAU DE CANCEROLOGIE

Le réseau de cancérologie ONCOVAL, association Loi 1901, financé par la Sécurité Sociale, a été créé en 2001 pour améliorer la continuité des soins des personnes adultes atteintes de pathologie cancéreuse.

Ce dispositif repose sur une cellule de coordination chargée de coordonner et d'organiser la prise en charge en ville en lien avec les professionnels habituels du malade.

Le réseau Oncoval propose actuellement. Une évaluation médicale et infirmière afin d'organiser le retour et/ou le maintien du parent à domicile. Cette évaluation est suivie de la coordination des professionnels qui interviendront au domicile.

Un soutien psychologique des patients eux-mêmes et/ou de leur entourage (famille, aidants, etc, ...) par des psychologues ayant signé une convention avec le réseau.

Pour obtenir de plus amples renseignements, et/ou bénéficiaire des services du réseau Oncoval, contactez celui-ci au 01.49.83.18.29.

TRANSPORTS RPI

Départ du bus le matin :	8H43
Arrivée du bus à midi :	12H17
Départ du bus l'après-midi :	13H28
Arrivée du bus le soir :	17H35

HORAIRES ECOLE PIERRE-LEVEE

Entrée de classe le matin :	9H15
Sortie de classe le midi :	12H15
Entrée de classe l'après-midi :	14H30
Sortie de classe l'après-midi :	17H30

Conseil municipal du 29 mai 2008

Le Conseil municipal :

- ✚ Accepte le devis des Serres du Moras d'un montant de 440 € TTC pour le fleurissement de la commune devant la mairie et au entrées du village
- ✚ Regroupe en une seule commission celle de la Chambre des Métiers
- ✚, celle de la Révision des Listes Electorales et y ajoute le Développement Economique. Les membres sont : M. Adam Daniel, M. Kalfous Gilles, M. Macarty William, Mme Nicolas Michèle.
- ✚ Accepte le devis d'un montant de 293 € TTC de la société Logikal pour l'achat d'un fax en remplacement de celui en panne.
- ✚ Accepte la réalisation de travaux pour la rénovation de la clôture (séparation classée, en bois sculpté entre la nef et la chapelle) par les Ateliers Deramaix à Ris Orangis pour un montant TTC de 9179 €. Le Département subventionne 30 % et l'Etat 50 %.
- ✚ Accepte les virements de crédits internes des 'Bâtiments publics – Bâtiments scolaires' vers 'Frais d'étude et d'élaboration' (17 000 €). De 'Installations voiries' vers 'Matériel d'outillage' de voirie (1 100 €). De 'Matériel roulant' vers 'Matériel de bureau' (300 €).
- ✚ Accepte les devis de Terres et Toits (4 305 € TTC), du Cabinet Guerraud (4 664 € TTC) et de l'Atelier d'Architecture (4 473 € TTC) pour le Projet d'aménagement paysager du centre du village. Il est nécessaire de faire appel à un architecte conseil pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage, à un géomètre pour le plan topographique et à un architecte pour l'étude de faisabilité.
- ✚ Accorde à l'Association des Parents d'Elèves du RPI une subvention de 100 €.
- ✚ Accepte le devis de Coré Motoculture d'un montant de 555 € TTC pour l'achat d'une débroussailluse

- ✚ Va se renseigner auprès de la DDE pour connaître les démarches à suivre concernant le droit de préemption urbain.
- ✚ Demande à M. le Maire de prendre contact avec le Trésorier Payeur Général pour connaître l'impact sur le budget d'un emploi à temps complet du poste d'adjoint technique (M. Pivert). Si cela est réalisable, M. le Maire prendra contact avec le Centre de Gestion pour les démarches à suivre.
- ✚ Est informé de l'avis défavorable de la sous-préfecture concernant le choix des membres non élus du CCAS. M. le Maire doit adresser un courrier à la Sous-préfecture afin que M. Zajac, Mme De Cuypère, Mme Deswarte et Mme Daulle soient maintenus dans leur fonction.
- ✚ Ne donne pas suite aux demandes de subvention du Rugby Club Fertois
- ✚ Décide de ne pas s'inscrire cette année au concours des villages fleuris
- ✚ Informations diverses
 - Dynamisme économique : 3 nouvelles implantations sur la commune : 1 commerçant et 2 artisans
 - Révision du plan département des itinéraires de randonnée. M. Kalfous et M. Deswarte prendront contact avec le garde forestier.
 - Il est nécessaire de nommer 1 titulaire et 2 suppléants supplémentaires au syndicat du RPI : Mme Macarty passe de suppléante à titulaire. M. Fougère, M. Daulle et Mme Nicolas seront les 3 suppléants.
 - Les certificats d'urbanismes ne sont pas prorogés dans l'échange de parcelles entre M. et Mme Audoyer et la commune car l'échange ne se fera pas.
 - La cérémonie en l'honneur de M. De Cuypère, ancien maire est reportée à septembre.
 - Présentation de 3 plans pour la création d'une salle de classe supplémentaire sur la commune

Le RPI

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Généralités

L'école rurale doit continuer de jouer un rôle essentiel pour la réussite de tous les élèves. Il n'existe pas de modèle d'organisation unique pour l'école rurale mais des réponses diversifiées en fonction des réalités locales et des populations scolaires en se plaçant dans une perspective de développement local.

Toute commune doit être pourvue au moins d'une école élémentaire publique. Il en est de même de tout hameau séparé du chef-lieu ou de toute autre agglomération par une distance de trois kilomètres et réunissant au moins quinze enfants d'âge scolaire.

Les dépenses de construction, de reconstruction, d'extension, de grosses réparations, d'équipement et de fonctionnement qui sont à la charge des communes peuvent être transférées à un échelon intercommunal

Un ou plusieurs hameaux dépendant d'une commune peuvent être rattachés à l'école d'une commune voisine. Cette mesure est prise par délibération des conseils municipaux des communes intéressées.

Les Regroupements pédagogiques intercommunaux ont permis de sauvegarder et d'améliorer la scolarisation des enfants en milieu rural où ils sont devenus une institution sans que pour autant existe une législation précise régissant leur création, leur fonctionnement, leur extension. (Source : <http://www.snuipp.fr>)

Historique

En 2005, les communes de Pierre-Levée,

Sammeron et Signy-Signets ont constitué un Syndicat Intercommunal.

Le RPI est géré par un Conseil Syndical qui se compose d'un président (M. Fourmy Philippe – Maire de Signy-Signets), un vice-président (M. Boinsier Gérard), une secrétaire (Mme Kupczak Danielle – Signy-Signet), 3 délégués titulaires (Mme Cémente Emmanuelle – Sammeron, M. Frery Jean – Sammeron, Mme Macarty), 3 délégués suppléants (M. Fougère, M. Daulle, Mme Nicolas). Les réunions ont généralement lieu en salle du Conseil de la mairie de Signy-Signets. Les comptes-rendus sont affichés sur les tableaux d'affichages des mairies du RPI.

Budget

L'article 13-1 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée met les écoles à la charge des communes, en particulier leur construction, leur équipement et leur fonctionnement, à l'exception de la rémunération du personnel enseignant qui est à la charge de l'Etat. Dans le cadre d'un RPI, ces dépenses sont réparties entre les communes selon les termes de l'accord conclu. La mise en place de RPI a par ailleurs une incidence sur l'organisation des transports scolaires, qui relèvent de la compétence des conseils généraux.

Le RPI gère son propre budget comme celui d'une commune avec les dépenses / recettes de fonctionnement et d'investissement.

En 2006 le compte administratif du RPI s'établissait ainsi :

DEPENSES	125 500 €	162 800 €
RECETTES	278 400 €	111 800 €
SOLDE	152 900 €	- 51 000 €

Les dépenses de fonctionnement les plus importantes sont représentées par les charges de personnel (env. 80 %). Autre charge importante : les fournitures scolaires (livres et fournitures).

Sont également de la compétence du RPI :

- ✚ La rémunération des Agents Territoriaux Spécialisés dans les Ecoles Maternelles (ATSEM). Depuis 1997, les ATSEM nouvellement recrutées doivent être titulaires du CAP de petite enfance.
- ✚ La gestion de la demi-pension et à ce titre, la rémunération des surveillants de cantines de Signy-Signets et Sammeron et la gestion des fournitures des repas de la cantine scolaire.
- ✚ La rémunération de l'accompagnatrice du transport scolaire qui veille sur la sécurité des enfants.

Les projets en cours

- ✚ Unité pédagogique de Sammeron : Construction de 4 classes maternelles, locaux annexes et abords. Coût : 2 265 000 € HT.
- ✚ Unité pédagogique de Pierre-Levée : Construction d'une classe élémentaire, entrée et sanitaires : Coût : 241 500 € HT.
- ✚ Unité pédagogique de Signy-Signets : Ravalement et couverture d'un bâtiment de 2 classes : Coût : 73 500 € HT.

Les aides seront obtenues après avoir constitué un "contrat de territoire". Les subventions sont de 45 % pour la Région, 15 % pour l'Etat, 1 % pour le Département, 40 % restant à la charge des communes du RPI.

Les cantines

Le RPI possède 2 cantines scolaires :

- Signy-Signets pour les enfants scolarisés à Pierre-Levée et Signets
- Sammeron pour les enfants scolarisés à Sammeron.

Le centre d'accueil et de loisirs

Le centre d'accueil pré et post scolaire reçoit les enfants le matin à partir de 7 heures et le soir jusqu'à 19 heures. Actuellement ne sont pris que les enfants habitants du RPI

Par ailleurs, le centre de loisirs reçoit les enfants de 3 à 12 ans les mercredis toute la journée de 7 à 19 heures, les petites vacances le mois de Juillet (Directrice : Myria Lecoq Tel : 01 60 22 71 33)

Le regroupement

Les élèves sont regroupés soit par niveau scolaire sur plusieurs sites (RPI dispersé), soit tous niveaux sur un même site (RPI concentré).

La première formule, appliquée dans 81 p 100 des cas, et qui nous concerne permet de continuer à utiliser les locaux scolaires de chaque commune.

En 1994-1995, on dénombrait 4375 RPI en France (métropole et départements d'outre-mer), répartis dans presque tous les départements et regroupant environ 6 % des enfants scolarisés.

Une commune sur trois participe aujourd'hui à un RPI. Cette structure permet aux communes associées de regrouper les effectifs d'enfants à scolariser et de les accueillir dans de meilleures conditions. La mise en commun des moyens et des équipements permet en effet d'offrir aux enfants des zones rurales des prestations de qualité équivalentes à celles des enfants des zones urbaines.

La fibre optique

Une tranchée a été réalisée dans la rue principale de notre bourg au début avril de cette année. Quelle est sa fonction ?

Le Conseil Général de Seine et Marne poursuit la mise en place de l'Internet haut débit dans toutes les communes de Seine et Marne en lançant la réalisation d'un réseau très haut débit. Deux technologies de transmission des données numériques sont utilisées : La fibre optique et les ondes radio (Wimax).

La fibre optique



Une **fibre optique** est un fil en **verre** ou en **plastique** très fin qui a la propriété de conduire la **lumière** et sert dans les transmissions terrestres et océaniques de **données**.

Le Conseil Général de Seine et Marne a mandaté la société semafor77 pour la réalisation d'un réseau de fibres optiques dont la fin de réalisation est prévue en novembre 2008. Ce réseau reliera les 514 communes du département sur une longueur de 1100 km environ.

C'est donc cette société qui a fait réaliser la tranchée dans notre village pour relier le répartiteur téléphonique qui se situe à côté du tennis au réseau de fibre optique. Dans cette tranchée se trouve un fourreau (une gaine vide). La société Semafor77 n'est pas un fournisseur d'accès Internet tout comme le Conseil Général. Ces deux partenaires sont chargés de mettre en place une infrastructure pour faciliter la création d'un réseau à très haut débit symétrique. C'est ensuite aux fournisseurs d'accès Internet de placer la fibre optique dans les fourreaux et de la connecter aux répartiteurs téléphoniques à haut débit. Actuellement, celui de Pierre-Levée

offre un débit descendant maximal de 2 Mbps/s.

Le Wimax



Le Wimax est un standard de transmission sans fil à haut débit. (70 Mbit/s), prévu pour connecter les points d'accès WiFi à un réseau de fibres optiques.

Le réseau Internet par onde radio (Wimax) est déjà opérationnel dans notre département depuis le début de cette année. Ce réseau permet d'améliorer l'accès à l'Adsl pour les personnes habitant trop loin d'un répartiteur téléphonique et ne pouvant bénéficier de l'Adsl par leur ligne téléphonique classique. Le débit est asymétrique et identique au répartiteur actuel, soit 2 Mbps/s. L'autre avantage du Wimax est la possibilité de dégroupier et donc de ne plus avoir à payer d'abonnement chez France Telecom. Pour connaître les fournisseurs proposant le Wimax et savoir si vous êtes éligible, rendez-vous sur www.Altitudetelecom.fr

Quels bénéfices pour les habitants de Pierre Levée ?

Ce fourreau vide est à disposition de n'importe quel fournisseur d'accès Internet qui pourra y placer de la fibre optique et se libérer du réseau géré par France Telecom. Il s'agit du dégroupage total. Nous pourrions ainsi accéder à la télévision haute définition et interactive ainsi qu'à l'Internet à haut débit symétrique. Et bien sûr espérer que la concurrence entre les fournisseurs d'accès fera baisser les prix.

Conseil municipal du 30 juin 2008

Le Conseil municipal :

✚ Approuve le choix de Terres et Toits sis à Ussy sur Marne en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage / Architecte Conseil et décide l'inscription d'une dépense de 119,60 € TTC au budget de la commune. M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes du code des Marchés Publics précisant l'obligation de définition préalable des besoins avant tout appel public à la concurrence pour les marchés de travaux, de fournitures, ou de services que la commune souhaiterait conclure.

✚ Accepte les virements de crédits de '2152 - Installations voiries' vers ' 202 - Frais d'études (14 000 €).

✚ Décide d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur la totalité des zones classées U du POS (Plan d'Occupation des Sols).

✚ Informations diverses

- La cérémonie en l'honneur de M. Michel De Cuyper est arrêtée au samedi 20 septembre.

- Les arrêts de bus sont sous la responsabilité de la Communauté des Communes du Pays Fertois

- Arrêt de bus, place Saint Claude : le retour n'existe pas

- Une réflexion est à mener concernant les autorisations de stationnement Rue des Houis.

- Un recensement des panneaux manquants ou à changer sur notre commune est nécessaire et sera entrepris par M. Adam et M. Lamoureux

- Suite à la démission de l'Auxiliaire de Service, il est nécessaire de recruter une nouvelle employée.

INFOS PRATIQUES (suite)

Temps scolaire 2008/2009

- ✚ Plus d'école le samedi matin
- ✚ 4 jours de classe de 6 heures par jour
- ✚ 2 heures de soutien par semaine pour les élèves en difficulté à partir d'octobre
- ✚ Décalage d'une demi-heure dans les horaires de classe l'après-midi

Soutien scolaire

Le centre de loisirs de Sammeron peut proposer dès septembre une demi-heure de soutien scolaire ludique pour les élèves subventionnés par la CAF.

Nos classes

✚ **PS** - 28 élèves - Mme Collet, Mme Boucher Sammeron

✚ **PS/MS** - 28 élèves - Mme Viane, M. Heruser Sammeron

✚ **MS/GS** - 29 élèves - Mme Claire Sammeron

✚ **GS/CP** - 28 élèves - Mme Denis (directrice) Sammeron

✚ **CP/CE1** - 25 élèves - Mme Fourmy (directrice) Pierre-Levée

✚ **CE1** - 23 élèves - Mme Boyron Pierre-Levée

✚ **CE2** - 27 élèves - Mme Fricz Signy-Signets

✚ **CM1** - 22 élèves - M. Santinelli Signy-Signets

✚ **CM2** - 24 élèves - M. Rousselin Signy-Signets